

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 décembre 2007

LOI DE FINANCES POUR 2008 (C.M.P.) - (n° 507)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 4

présenté par  
le Gouvernement

-----  
**ARTICLE 40 QUATER**

Supprimer l'alinéa 2 de cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le II de l'article 40 quater prévoit la majoration des droits sur les tabacs afin de compenser la perte de recettes pour l'État.

Dans la mesure où le Gouvernement est favorable à la disposition prévue par l'article 40 quater, il convient de supprimer cette compensation.